

Département de la
Haute-Loire

Arrondissement
D'YSSINGEAUX

Communauté de
Communes
LOIRE SEMENE

**BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES « LOIRE SEMENE »**

REUNION DU 17/12/2024

DECISION N° 20241217_B_151

Étaient présents : Frédéric GIRODET, Emmanuel SALGADO, Roland RIVET, Daniel DURIEUX, Patrick Bruno MARCON, Nathalie JOLIVET, Christine BONNEFOY, Martine GINET
Étaient excusés représentée : Claude VIAL : Pouvoir à Nathalie JOLIVET, Yves BOMPUIS: Pouvoir à Roland RIVET

VU le Code Général des Collectivités territoriales, article L 5211-10 alinéas 3 et 4,

VU la délibération n° 20240924_D_087 du Conseil Communautaire du 24 septembre 2024 portant sur les délégations du Conseil Communautaire au Bureau et au Président,

Commission : Développement Economique :
Objet : Pépinière d'entreprises du Viaduc à Pont Salomon : Convention précaire d'occupation (bail) à passer avec l'entreprise CHARLY Plomberie

Le Bureau,

N° 20241217_B_151

Après avoir pris connaissance du rapport de Monsieur le Président et conformément à la délégation qui lui a été consentie par le Conseil Communautaire en la matière,

- Approuve la convention précaire d'occupation (bail) à la pépinière du Viaduc à Pont Salomon à passer avec l'entreprise CHARLY Plomberie, située à Aurec sur Loire, aux conditions suivantes :
 - Module : D de 154 m²
 - Durée : 12 mois
 - Loyer : 482,48 € HT soumis à la TVA, au tarif en vigueur
 - Charges mensuelles : 58,39 € HT soumis à la TVA, au tarif en vigueur
 - Loyer mensuel chargé : 540,87 € HT
 - Prise d'effet : 19 décembre 2024 au 19 décembre 2025
(Révision du loyer : le 1er janvier de chaque année selon l'Indice des Loyers Commerciaux (ILC) du 3° trimestre de l'exercice précédent).
- et autorise le Président à la signer.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou Sous-Préfecture
le :

Fait à La Séauve-sur-Semène, le 17 décembre 2024

Le Président



Frédéric GIRODET

AR Prefecture

043-244301131-20241217-20241217_B_151-AU
Reçu le 23/12/2024